

## Procès-verbal des délibérations Séance du 22 Mars 2024

L'an 2024 et le 22 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Richelieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Etienne MARTEGOUTTE, Maire.

**Présents** : M. Etienne MARTEGOUTTE, Maire, Mmes : Véronique BACLE, Audrey BARON, Peggy CASTERMAN, Edwige FASILLEAU, Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, Lydia LECLERC, Odile SARDET, MM : Michel AUBERT, Bertrand BITAUD, Brice COMTET, Alcyme DELANNOY, Bernard GABORIT, Jean-François MALECOT, Patrick PENOT, Guy RAIMBAULT.

**Excusés** : Charlotte de BECDELIEVRE, Farid GIOVANNINI.

- Mme Charlotte de BECDELIEVRE a donné pouvoir à Mme Peggy CASTERMAN,
- M. Farid GIOVANNINI a donné pouvoir à M. Bernard GABORIT.

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 16

**Date de la convocation** : 08/03/2024

**Date d'affichage** : 08/03/2024

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Sous-Préfecture de Chinon le : 28/03/2024 et publication du : 28/03/2024

**A été nommée secrétaire** : Audrey BARON.

**Objet(s) des délibérations**

- Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal - 2024-03-01
- Adoption du PV du 02/02/2024 - 2024-03-02
- Election des membres de la CDSP – 2024-03-03
- Echange de parcelles AOP Fontaine Mademoiselle – 2024-03-04
- Convention de gestion des logements sociaux – 2024-03-05
- Actualisation des commissions – 2024-03-06
- Modification des horaires de l'éclairage public – 2024-03-07
- Dérogation sur les rythmes scolaires – 2024-03-08
- Financement d'une sortie scolaire-2024-03-09
- Approbation des comptes de gestions 2023 - 2024-03-10
- Approbation du compte Administratif 2023 (Budget Général) – 2024-03-11A
- Approbation du Compte Administratif 2023 (Budget Assainissement) – 2024-03-11B
- Affectation des résultats 2023 (Budget général) – 2024-03-12
- Communication des indemnités versées aux élus – 2024-03-13
- Vote des taux d'imposition pour 2024 – 2024-03-14
- Vote du budget général 2024 – 2024-03-15A
- Vote du budget d'assainissement 2024 – 2024-03-15B
- Durée d'amortissement du citystade – 2024-03-16
- Subvention au Club des Pêcheurs du Richelais – 2024-03-17
- Modification des membres des commissions de la CCTVV – 2024-03-28

## **INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL** **réf : 2024-03-01**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa dernière séance, il avait installé 3 nouveaux membres dans leur fonction de conseillers municipaux, dont Mme Chrystèle JADEAU.

Cependant, cette dernière a remis ce soir même sa démission.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette nouvelle démission est définitive et Monsieur le préfet d'Indre et Loire en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Eliane FROMENTIN, suivante immédiate sur la liste Richelieu Ensemble, est installée en qualité de conseillère municipale.

## **APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/02/2024** **Réf. 2024-03-02**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du PV de la séance du 2 février 2024 et demande s'il y a des remarques à y apporter.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, en l'absence d'observations, adopte le procès-verbal de ladite séance.

## **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC** **Réf. 2024-03-03**

Monsieur le Maire expose :

La ville de Richelieu va prochainement lancer une procédure d'appel à candidature pour confier la gestion de la nouvelle Station d'Épuration dans le cadre d'une délégation de service public

Afin de pouvoir analyser les dossiers de candidatures et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, le Conseil Municipal doit mettre en place une commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Cette commission est composée du Maire, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, au scrutin secret, sauf décision unanime contraire de l'assemblée délibérante.

Un appel à candidature a été lancé lors de la séance du Conseil Municipal du 02 février 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote à main levée.

Sont élus membres de la CDSP :

Membres titulaires :

- M. Guy RAIMBAULT
- M. Bertrand BITAUD
- M. Farid GIOVANNINI

Membres suppléants :

- M. Michel AUBERT
- M. Brice COMTET
- M. Bernard GABORIT

Monsieur le Maire indique qu'il sera représenté à cette commission par M. Patrick PENOT, 1er adjoint.

## **ECHANGE DE TERRAINS DANS LE PERIMETRE DE L'OAP « Fontaine Mademoiselle »** **Réf. 2024-03-04**

Monsieur Michel AUBERT expose :

Depuis plusieurs années, la ville de Richelieu constitue une réserve foncière rue Fontaine Mademoiselle afin d'ouvrir une nouvelle zone à la construction de maisons d'habitation.

Il reste maintenant à traiter un échange avec un propriétaire pour dessiner une zone cohérente à aménager et la voirie de desserte avec les réseaux nécessaires. Voici le projet de découpage :



A la demande de Mme SARDET, Michel AUBERT reprend l'historique de ce projet et informe qu'il fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement Programmée dans l'actuel Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

L'Agence Départementale d'Aide aux Communes (ADAC) a été missionnée pour réaliser une pré-étude d'aménagement de ce site.

Il précise ensuite que les crédits nécessaires aux travaux de viabilisation seront inscrits au budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de découpage du secteur « Fontaine Mademoiselle » tel qu'il est décrit ci-dessus,
- Accepte les échanges de ce projet :

Nom du propriétaire	Parcelles	Surfaces	Prix estimé environ
Commune de RICHELIEU	A 246 partie	1 500 m <sup>2</sup>	9 450 €
M. et Mme Jacques DROUCHAUX	A 245 partie	1 535 m <sup>2</sup>	9 450 €
	A 248 partie	1 500 m <sup>2</sup>	

- Décide de prendre en charge les frais de bornage et les frais de notaire qui en découleront
- Charge Monsieur le Maire, à défaut, le 1<sup>er</sup> Adjoint, de signer tous documents utiles à cette affaire.

**LOGEMENTS SOCIAUX : Passage à la gestion de flux**  
Réf. 2024-03-05

Mme Véronique BACLE expose :

En tant que collectivité, la ville de Richelieu est réservataire d'un certain nombre de logements au sein du parc social de Val Touraine Habitat et de Touraine Logement, sur des logements locatifs clairement identifiés dans leurs groupes immobiliers.

La loi ELAN de 2018 va modifier profondément les règles applicables en la matière en instaurant la gestion en flux. En effet, pour le patrimoine existant, la gestion en flux viendra se substituer au système actuel de gestion en stock.

Cette réforme répond à plusieurs objectifs :

- Apporter plus de souplesse pour la gestion du parc social,
- Optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée, faciliter la mobilité résidentielle et favoriser la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés,
- Renforcer le partenariat entre le bailleur et les réservataires pour une meilleure gestion des attributions au service de la politique du logement.

Cette évolution, placée pour la responsabilité des bailleurs sociaux, va entraîner diverses modifications concrètes, notamment des règles de gestion. Val Touraine Habitat et Touraine Logement doivent formaliser ces nouvelles règles en passant une nouvelle convention avec chacun de ses réservataires de logements sociaux et en tout premier lieu avec les services de l'Etat. Un exemplaire de chaque convention a été jointe à la convocation à la présente réunion.

Mme BACLE précise que la ville compte 163 logements appartenant à Val Touraine Habitat et 5 logements appartenant à Touraine Logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les conventions proposées par Val Touraine Habitat et Touraine Logement pour le passage à la gestion de flux concernant les logements sociaux situés sur le territoire de RICHELIEU,
- Charge le Maire de signer lesdites conventions.

## **ACTUALISATION DES COMMISSIONS**

**Réf. 2024-03-06**

Monsieur le Maire expose :

En conséquence des démissions des membres du conseil municipal issus de la liste « Richelieu Ensemble », la représentation des élus de cette liste dans les commissions communales doit être complétées avec les nouveaux membres du conseil municipal.

Les représentants de la liste « Richelieu Ensemble » propose :

- Madame Odile SARDET pour siéger à la commission « Finances – Budget « RH », la commission d'appel d'offres
- M. Farid GIOVANNI pour siéger à la commission « affaires scolaires et culturelles » et à la commission « urbanisme, travaux et embellissement de la ville »
- M. Bernard GABORIT pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales

Il demande au Conseil Municipal de compléter chacune des commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide la modification de la composition des commissions municipales constituées ainsi :

<b>Intitulé</b>	<b>Attributions</b>	<b>Vice-Présidence</b>	<b>Membres</b>
<b>FINANCES-BUDGET-RH</b>	Budget, emprunts, trésorerie, achats, marchés forains, relation avec les commerçants, organisation des services municipaux	<b>Patrick PENOT</b>	Véronique BACLE Guy RAIMBAULT Peggy CASTERMAN Alcyme DELANNOY Michel AUBERT Odile SARDET
<b>AFFAIRES SOCIALES – VIE ASSOCIATIVE</b>	Solidarités, relations avec les associations	<b>Véronique BACLE</b>	Lycia LECLERC Edwige FASILLEAU, Pascale GIRAULT Audrey BARON Patrick PENOT Bernard GABORIT

<b>AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES</b>	Ecoles, collèges, périscolaires, cantine, carte scolaire Espace Richelieu et Musée, Bibliothèque, parcours découverte	<b>Peggy CASTERMAN</b>	Charlotte de BECDELIEVRE Véronique BACLE Alcyme DELANNOY Lydia LECLERC Audrey BARON Bernard GABORIT Farid GIOVANNINI
<b>URBANISME ET TRAVAUX, EMBELLISSEMENT DE LA VILLE</b>	Travaux, voirie, assainissement, permis de construire, PLU, PSMV, acquisition foncière, camping, piscine, fleurissement, cimetière	<b>Guy RAIMBAULT</b>	Michel AUBERT Véronique BACLE Bertrand BITAUD Edwige FASILLEAU Brice COMTET Jean-François MALECOT Farid GIOVANNINI
<b>APPEL D'OFFRES</b>	Ouverture des offres, attribution des marchés	<b>Patrick PENOT</b>	Guy RAIMBAULT Odile SARDET <i>Suppléants :</i> Bertrand BITAUD Brice COMTET Bernard GABORIT
<b>FOIRES ET MARCHES</b>	Marchés, marché gourmand, marché de Noël	<b>Pascale GIRAULT-DUTEMPLE</b>	Patrick PENOT Bertrand BITAUD Lydia LECLERC
<b>COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE</b>	Mise à jour des listes électorales	<b>Lydia LECLERC</b>	Audrey BARON Charlotte de BECDELIEVRE Bernard GABORIT <i>Suppléants :</i> Bertrand BITAUD Alcyme DELANNOY Pascale GIRAULT

Monsieur le Maire précise que la composition de ces commissions sera revue dans une prochaine séance, lorsque les représentants de la liste « Richelieu Ensemble » seront au complet.

## **MODIFICATION DES HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC**

**Ref. 2024-03-07**

M. Guy RAIMBAULT expose :

L'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire.

A à ce titre, de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation de l'éclairage.

La question de l'éclairage public est devenue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, à la fois énergétique, économique et écologique. Le concept « éclairer juste » confirme l'intérêt collectif qui doit guider l'action municipale en la matière.

M. RAIMBAULT précise que la problématique de l'éclairage public représente un équilibre entre la chasse au gaspillage et la sécurité. Outre l'enjeu économique, le projet répond par ailleurs aux recommandations amorcées par le Grenelle de l'environnement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre la pollution lumineuse.

Les horaires d'éclairage actuels avaient déjà été modifiés en février 2023, c'est-à-dire :

- le matin à partir de 6 h 30 et se coupe avec la luminosité du jour et le soir s'allume avec la luminosité et se coupe à 21 h 30 du Dimanche au jeudi
- à partir de 7 h et coupure à 23 h 00 les vendredis et samedis.

A la suite de ce changement, une économie d'énergie de 25 % a été enregistrée.

A la demande des commerçants dont les boutiques se trouvent autour de la place du Marché, Guy RAIMBAULT propose une modification du temps d'éclairage public uniquement sur cette zone :

- Du Dimanche au jeudi : allumage à 6 h 30 et coupure à 23 h 00
- Les vendredis et samedis : allumage à 7 h et coupure à 0 h 00

Mme Pascale GIRAULT-DUTEMPLE sollicite un allumage à 6 h 30 le vendredi pour les préparatifs du marché hebdomadaire.

Mme Odile SARDET demande s'il serait possible d'installer des détecteurs de présence sur les luminaires. M. RAIMBAULT l'informe que le coût de ces dispositifs est très élevé et difficile à amortir.

Il rappelle que peu de plaintes sont formulées sur les plages horaires d'éclairage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte de la proposition sur les nouveaux horaires d'éclairage public
- Et donne un avis favorable

Un arrêté sera pris dans ce sens.

### **DEROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES**

**Réf. 2024-04-08**

Mme Peggy CASTERMAN expose :

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet à l'Inspectrice d'Académie, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures hebdomadaires d'enseignement sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Depuis la rentrée 2017, l'école maternelle « Jean de la Fontaine » et l'école élémentaire « Armand-Jean du Plessis » ont opté pour ce régime dérogatoire.

Cette dérogation arrive à échéance à la prochaine rentrée scolaire.

Les deux conseils d'école se sont prononcés favorablement à la reconduction.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander le renouvellement de cette dérogation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite la reconduction de la dérogation sur les rythmes scolaires.

### **FINANCEMENT D'UNE SORTIE SCOLAIRE**

**Réf. 2024-03-09**

Mme Peggy CASTERMAN expose :

Par lettre du 25 janvier dernier, l'équipe enseignante Armand Jean du Plessis a sollicité une aide, sous toute forme que le Conseil Municipal jugera requise, pour un projet consistant à faire découvrir la ville de Paris aux élèves plutôt habitués à un paysage rural.

Ce voyage se déroulerait le jeudi 18 avril prochain.

Le coût total s'élèverait à 8 655 €, soit 75 € par élève.

A la demande de Mme Odile SARDET, Mme Audrey BARON explique le programme des élèves lors de cette sortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VOTE une subvention à l'école élémentaire Armand Jean du Plessis de Richelieu d'un montant de 600 € pour son projet PARIS 2024.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 ET DU BUDGET GENERAL 2024**

**Réf. 2024-03-10A**

Avant de passer à la présentation du compte de gestion 2023 et du budget 2024, Monsieur le Maire indique les principales orientations qui ont guidé la conception de ce budget 2024.

Tout d'abord, il est important de souligner que l'exécution du budget 2023 a été impactée par un certain nombre d'évènements extérieurs (la crise énergétique, l'inflation...) qui n'ont pas été sans conséquences sur la gestion des finances de nos collectivités locales.

A titre d'exemple, il a été réalisé 30% d'économie d'énergie grâce aux efforts de toutes et tous et dans le même temps la facture d'électricité de la commune a augmenté de 50%.

Malgré le contexte, les dépenses de fonctionnement.

En s'appuyant sur une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement, il a pu être conservé des marges de manœuvre qui ont permis de mettre en place un certain nombre de projets prévus dans le droit fil des 4 orientations stratégiques qui structurent le plan de mandature.

Sur le budget 2023, il a été lancé les chantiers de :

- construction de nouvelle station d'épuration
- réalisation des travaux de réseaux avenue du Québec et sur une partie de 'avenue Pasteur.
- rénovation de la maison des associations
- installation du citystade sur le site de la piscine
- démolition du silo.
- acquisitions foncières sur les secteurs « Fontaine Mademoiselle » et « Chemin du Cimetière »

La clôture des comptes 2023 fait apparaître une gestion rigoureuse et sérieuse.

La construction du budget 2024 a pu s'appuyer sur des bons résultats 2023.

Ces résultats permettent de poursuivre la mise en œuvre des projets prévus au plan de mandature mais en conservant toujours une vigilance accrue compte tenu du contexte inflationniste persistant des niveaux des coûts de l'énergie et les intentions du Gouvernement de demander aux collectivités locales de participer une nouvelle fois, à l'effort de réduction des déficits publics dont elles ne sont pas responsables.

Le budget 2024 a été construit sur les bases suivantes :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Une stabilité des dotations de l'Etat
- Une légère progression des taux d'imposition (taxe sur les logements vacants et résidences secondaires, TBF et TFPNB)
  
- Le maintien du soutien aux associations
- Un budget culturel qui permet de proposer une belle programmation culturelle
  
- La poursuite de nos projets d'investissements
  - la finalisation des projets engagés en 2023
  - la mise en place d'un parcours touristique et patrimonial
  - l'implantation d'une aire de jeux dans le parc
  - L'aménagement de jardins familiaux
  - réaménagement paysager de la place du « 8 mai 1945 »

Il est présenté un budget qui permet de poursuivre les engagements pris dans le cadre du plan de mandature.

Un budget pour continuer de faire avancer ensemble pour notre ville.

Il donne ensuite la parole à Patrick PENOT qui, à l'aide d'un document vidéoprojeté, dresse son analyse sur la situation financière de la commune et sur les propositions de crédits à inscrire aux budgets 2024 (Général et Assainissement).

Puis il invite le Conseil Municipal à prendre les décisions suivantes :

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET GENERAL ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

**Réf. 2024-03-10**

M. Patrick PENOT expose :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 du budget communal et du budget assainissement.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET GENERAL**

**Réf. 2024-03-11A**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal élit son président : M. Patrick PENOT, à l'unanimité.

Le Conseil municipal examine le compte administratif du budget communal 2023 dont les résultats s'établissent ainsi :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	1 926 184,08 €
Recettes	2 178 095,31 €
Résultat de l'exercice	251 911,23 €
Résultat de 2022	505 078,86 €
Résultat global de fonctionnement	756 990,09 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	774 350,53 €
Recettes	925 440,56 €
Résultat de l'exercice	151 090,03 €
Résultat de 2022	-234 819,67 €
Résultat d'investissement	- 83 729,64 €



Restes à réaliser en dépenses	817 005,00 €
Restes à réaliser en recettes	518 648,00 €
Total des restes à réaliser	-298 357,00 €
Résultat global d'investissement	-382 086,64 €

**RESULTAT DE CLOTURE 374 903.45 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
 - Approuve le compte administratif 2023 du budget général.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**  
**Réf. 2024-03-11B**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal élit son président : M. Patrick PENOT, à l'unanimité.

Le Conseil municipal examine le compte administratif du budget communal 2023 dont les résultats s'établissent ainsi :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses	68 658,37 €
Recettes	81 594,25 €
Résultat de l'exercice	12 935,88 €
Résultat de 2022	173 725,43 €
Résultat global de fonctionnement	186 661,31 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses	2 454 572,59 €
Recettes	1 921 376,04 €
Résultat de l'exercice	-533 196,55 €
Résultat de 2022	579 714,96 €
Résultat d'investissement	46 518,41 €
Restes à réaliser en dépenses	1 527 063,00 €
Restes à réaliser en recettes	1 486 738,00 €
Total des restes à réaliser	-40 325,00 €
Résultat global d'investissement	6 193,41 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>192 854,72 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
 - Approuve le compte administratif 2023 du budget Assainissement.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU BUDGET GENERAL**  
**Réf. 2024-03-12**

Vu la délibération 2024-03-11A de ce jour, portant approbation du compte administratif 2023 du budget général de la commune, dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Considérant que le résultat 2023 de fonctionnement s'élève à **756 990.09 €**,  
 Considérant que le résultat global d'investissement s'élève à : **-382 086,64 €** (restes à réaliser inclus)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :  
 - d'affecter la somme de 382 086.64 € au financement des investissements,  
 - que le solde du résultat de fonctionnement, soit la somme de 374 903.45 € sera repris comme excédent à la section de fonctionnement du budget 2024.

## **COMMUNICATION DES INDEMNITES VERSEES AUX ELUS**

**Réf. 2024-03-13**

En vertu de l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, « il revient aux collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil au titre de tout mandat ou de toute fonction, exercés en leur sein d'une part et d'autre part au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, au sein d'une société d'économie mixte/ société publique locale. »

Ainsi, voici le tableau des indemnités :

	Nature des indemnités annuelles - Commune			
	Indemnités de fonction (Brut)	Indemnités de fonction (Net imposable)	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature
Etienne MARTEGOUTTE	24 163.92 €	14 214.24 €	-	-
Patrick PENOT	5 791.50 €	5 047.08 €	-	-
Véronique BACLE	5 791.50 €	5 047.08 €	-	-
Guy RAIMBAULT	5 791.50 €	5 047.08 €	-	-
Peggy CASTERMAN	5 791.50 €	5 047.08 €	-	-
Michel AUBERT	2 900.64 €	2 527.68 €	-	-
Edwige FASILLEAU	2 900.64 €	2 527.68 €	-	-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

**Réf. 2024-03-14**

Monsieur Patrick PENOT expose :

En 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe d'Habitation (TH) :	12.39 %
Taxe Foncière Bâti (TFB) :	36.97 %
Taxe Foncière sur le non Bâti) (TFPNB) :	44.82. %

Depuis de 2023, le taux de TH (12.39 % sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, à la suite de ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

TH :	12.70 % (+2.50%) sur les logements vacants et résidences secondaires uniquement
TFB :	37.34 % (+ 1.00 %)
TFPNB :	45.27 % (+ 1.00 %)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition d'augmenter les taux d'imposition 2024
- Fixe les nouveaux taux comme proposé ci-dessus.

## **VOTE DU BUDGET GENERAL 2024**

**Réf. 2024-03-15A**

Monsieur Patrick PENOT expose :

Le projet de budget, élaboré par ses soins, a été présenté à la commission des finances lors de sa réunion de février 2024. Il se résume ainsi :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 434 903.00 €	2 434 903.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 786 920.00 €	1 786 920.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 221 823.00 €</b>	<b>4 221 823.00 €</b>

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu le projet de budget communal 2024

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget général de la commune 2024 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 434 903.00 €	2 434 903.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 786 920.00 €	1 786 920.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 221 823.00 €</b>	<b>4 221 823.00 €</b>

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Au niveau des opération pour la section d'investissement.

Monsieur Bernard GABORIT demande quelles mesures budgétaires concernent les monuments historiques et patrimoniaux de la commune. Monsieur le Maire lui explique qu'une étude est en cours par l'ADAC pour l'aménagement de la Place des Religieuses, pour les vitraux de l'église et la restauration du cloître. Dans tous les cas, des demandes de financement seront à adresser à la DRAC Centre et l'obtention des autorisations d'urbanisme prendront du temps.

Parole est ensuite donnée à M. Nicolas BERTRAND, Conseiller aux décideurs locaux, qui précise que sa surveillance est surtout basée sur les seuils d'alerte comptables. Or, ceux de Richelieu ne donnent pas d'inquiétude pour le moment et les ratios d'analyse des situations financières sont bons.

## **VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2024**

**Réf. 2024-03-15B**

Monsieur Patrick PENOT expose :

Le projet de budget du service Assainissement, élaboré par ses soins, a été présenté à la commission des finances lors de sa réunion de février 2024. Il se résume ainsi :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	276 661.00 €	276 661.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 200 793.00 €	2 200 793.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 477 454.00 €</b>	<b>2 477 454.00 €</b>

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu le projet de budget Assainissement 2024

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget Assainissement de la commune 2024 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	276 661.00 €	276 661.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 200 793.00 €	2 200 793.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 477 454.00 €</b>	<b>2 477 454.00 €</b>

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,  
Au niveau des opération pour la section d'investissement.

### **DUREE D'AMORTISSEMENT DU TERRAIN MULTISPORTS**

**Réf. 2024-03-16**

Monsieur Patrick PENOT expose :

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 a impliqué de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Ainsi la délibération du Conseil Municipal du 08/07/2022 stipule que les biens imputés à l'article 2181 : « Installations générales-agencements et aménagements divers », doivent être amortis sur une durée de 5 ans.

Or, le terrain multisports qui vient d'être installé à côté de la piscine, dont l'imputation budgétaire de la dépense est le 2181, a une durée de vie bien supérieure à cette durée de 5 ans.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de voter une durée d'amortissement de 10 ans pour ce bien spécifiquement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de M. PENOT,
- Fixe la durée d'amortissement du terrain multisports à 10 ans.

### **SUBVENTION AU CLUB DES PECHEURS DU RICHELAIS**

**Réf. 2024-03-17**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre d'une convention, la ville de Richelieu a confié la gestion du plan d'eau à l'association du club des pêcheurs du Richelais

En 2023, l'activité de pêche de loisir autour du plan d'eau de Richelieu a été impactée par de longues périodes de fermeture liées aux conditions de sécheresse. Le club des pêcheurs du Richelais sollicite, à titre exceptionnel, le versement d'une subvention pour l'aider à lancer la saison 2024.

Monsieur le Maire propose d'accéder à la demande du club et de voter d'une subvention de 300 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition du Maire,
- Vote une subvention de 300 € au club des Pêcheurs du Richelais.

### **MODIFICATION DES DELEGUES DE RICHELIEU DANS LES COMMISSIONS DE LA CCTVV**

**Réf. 2024-03-18**

Monsieur le Maire expose :

Actuellement, la ville de RICHELIEU est représentée par les élus dans les commissions de la Communauté de Communes Touraine-Val de Vienne.

Certains d'entre eux ayant démissionné, il convient de les remplacer au sein des différentes commissions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, modifie la liste des délégués qui siégeront dans les commissions de la CCTVV suivantes :

Commissions	Délégués
CIID	Michel AUBERT
Finances-Economie et développement rural	Patrick PENOT Odile SARDET
RH-Enfance/Jeunesse	Audrey BARON Brice COMTET Lydia LECLERC
Commerce-Emploi	Bertrand BITAUD Pascale GIRAULT Patrick PENOT
Tourisme	Etienne MARTEGOUTTE Charlotte de BECDELIEVRE
Service au public et Transports scolaires	Etienne MARTEGOUTTE Véronique BACLE Edwige FASILLEAU
Urbanisme-Habitat-Numérique	Bertrand BITAUD
Culture	Peggy CASTERMAN Charlotte de BECDELIEVRE Bernard GABORIT
Sports	Guy RAIMBAULT Michel AUBERT
Environnement-Ordures ménagères-transition énergétique	Pascale GIRAULT Farid GIOVANNINI
Communication	/

#### Compte-rendu de l'utilisation des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas usé du droit de préemption lors des cessions des parcelles ci-après :

N° DIA	Parcelles cadastrales	Adresse	Nature du bien	Surface en m <sup>2</sup>
2024 04	OC 1424	15 rue de la galère	Grange	129 m <sup>2</sup>
2024 05	OC 291	7 rue de la galère	Bâtiment	21 m <sup>2</sup>
2024 06	OA 840 OA 842	Chemin du pavillon	Terrain	21 m <sup>2</sup>

- Monsieur le Maire a modifié la demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FDSR 2024. Le projet d'aménagement urbain de la rue du Québec n'étant pas suffisamment avancé, il a été décidé d'annuler la 1<sup>ère</sup> demande et de solliciter uniquement le FDSR socle avec une subvention de 21 407 € pour l'acquisition de matériel technique.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que l'engin « Nacelle » immatriculé BB-374-LM a été vendu en raison de sa vétusté, pour la somme de 3 000 €.

## Communication du Maire :

Monsieur le Maire donne des informations sur les points suivants :

- Les travaux du Béguinage se terminent, l'ouverture est prévue pour le 1<sup>er</sup> juin prochain.
- Lancement de la consultation publique pour le classement du site de l'ancienne décharge en Zone d'Accélération des Energies Renouvelables du lundi 25 mars au vendredi 19 avril 2024.
- Réorganisation de la compagnie de gendarmerie de Chinon comprenant :
  - la COB de Bourgueil (rassemblant les gendarmerie de Bourgueil et Langeais)
  - la COB de Chinon (rassemblant les gendarmeries de Chinon et d'Azay-le-Rideau)
  - la COB de Sainte-Maure-de-Touraine (rassemblant l'Île Bouchard, Richelieu/Azay-le-Rideau, Sainte-Maure de Touraine)
  - Les nouvelles zones sont plus cohérente en termes d'axe de communication et de bassin de délinquance.
  - Cette réorganisation est faite à effectif constant.
  - Livraison prévisionnelle de la nouvelle brigade de gendarmerie de Richelieu en décembre 2024.
- Guy Raimbault, 3<sup>ème</sup> adjoint, fait un point sur l'avancée des chantiers en cours :
  - la station d'épuration est presque terminée.
  - La déconstruction de l'ancien EHPAD également
  - Aux ateliers municipaux, la construction du hangar couvert en panneaux photovoltaïques est en cours de finition
  - La Maison des Associations sera livrée en juin prochain
  - Les travaux d'aménagement de la place du 8 mai sont terminés.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Maire de Schaafheim l'informant de la venue d'une délégation de 12 personnes pour le Festival de Cap et d'Épée les 20 et 21 juillet prochains.
- Prochaines réunions du Conseil Municipal : les\_Vendredis 26 avril 2024, 7 juin 2024 et 5 juillet 2024 à 20 h
- L'agenda des manifestations :
  - Lundi 1<sup>er</sup> avril 2024 : Brocante des professionnels
  - Vendredi 5 avril 2024 : Soirée organisée par le Syndicat de Rivières Val de Vienne : soirée « Jeu » autour d'une vingtaine de questions relatives aux rivières
  - Samedi 6 avril 2024 à 19 h 30 : soirée cabaret organisée par le Comité des Fêtes de Richelieu
  - Du 6 avril au 10 juin 2024 : Exposition du Club Photo : « Richelieu d'hier et d'aujourd'hui » à l'Espace Richelieu
  - Du 5 au 7 avril 2024 : JEMA (animation organisée par l'Atelier d'Arts O'15)
  - 9 juin 2024 : Elections européennes – Tenue des bureaux de vote

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question orale, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 20

## Liste récapitulative des délibérations

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2024-03-01	Installation d'un nouvel élu au Conseil Municipal
2	2024-03-02	Approbation du PV de la séance du 02/02/2024
3	2024-03-03	Election des membres de la CDSP
4	2024-03-04	Echange de parcelles AOP Fontaine Mademoiselle
5	2024-03-05	Convention de gestion des logements sociaux
6	2024-03-06	Actualisation des commissions
7	2024-03-07	Modification des horaires de l'éclairage public
8	2024-03-08	Dérogação sur les rythmes scolaires
9	2024-03-09	Financement d'une sortie scolaire
10	2024-03-10	Approbation des comptes de gestions 2023
11	2024-03-11A	Approbation du compte Administratif 2023 (Budget Général)
12	2024-03-11B	Approbation du Compte Administratif 2023 (Budget Assainissement)
13	2024-03-12	Affectation des résultats 2023 (Budget général)
14	2024-03-13	Communication des indemnités versées aux élus
15	2024-03-14	Vote des taux d'imposition pour 2024
16	2024-03-15A	Vote du budget général 2024
17	2024-03-15B	Vote du budget d'assainissement 2024
18	2024-03-16	Durée d'amortissement du citystade
19	2024-03-19	Subvention au Club des Pêcheurs du Richelais
20	2024-03-18	Modification des membres des commissions de la CCTVV

En mairie, le 27/03/2024

Le Maire  
Etienne MARTEGOUTTE



*[Handwritten signature of Etienne Martegoutte]*

La secrétaire de séance  
Audrey BARON

*[Handwritten signature of Audrey Baron]*